

ER. 3  
 Bâtiment Département  
 « déclassé de la DP 191 »  
 Destination : « ossens au Val d'Essonne »

CHAMPIER DE LA CORNÉE  
 Bâtiment Département  
 « déclassé de la DP 191 »  
 Destination : Réalisation de la déviation de la RN 191  
 « ossens au Val d'Essonne »

Travaux de réaménagement  
 de la zone d'habitat collectif  
 de la rue de la Chapelle  
 L. 123.1.7. du CU

# LEUDRAY CONTRÉAUX

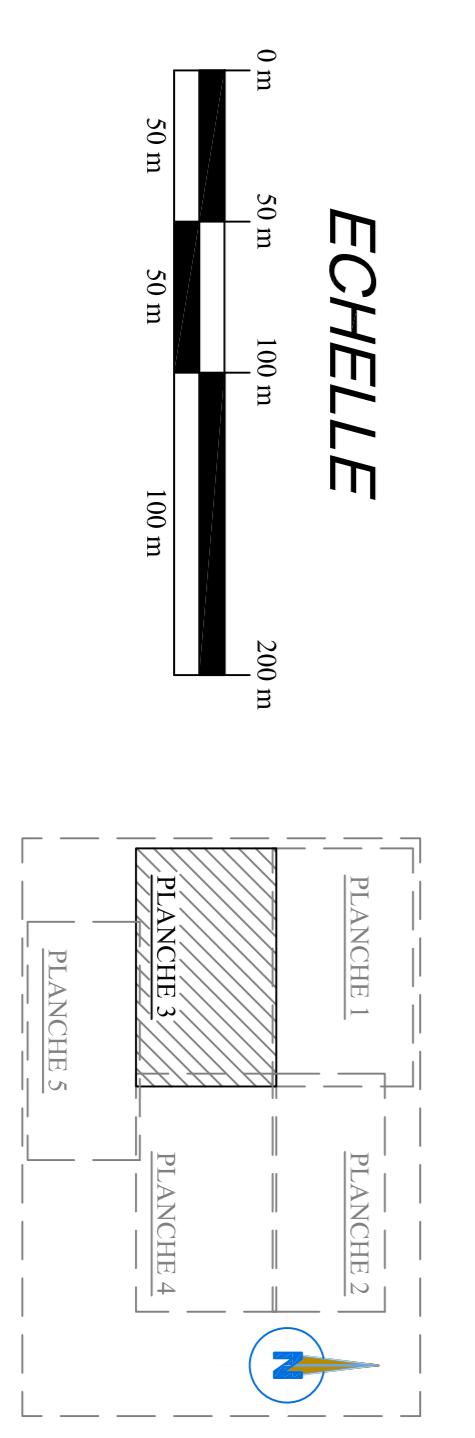
91830



## PLAN LOCAL d'URBANISME

PLAN DE ZONAGE N°2  
 PLANCHE 3  
 Echelle : 1/2500e

Volet 1 - Plan Local d'Urbanisme  
 Cahier d'orientation règlementaire N°1 de la délibération n°...  
 Le Maire



### LEGENDE

- Limite de Commune
  - Limite de Zone de Sécurité et de Sous-secteur
  - Emplacement Réserve Limite et Numéro de Parcelle L.1111.1.4.CU
  - Espaces Boisés Classés (EBC)
  - Espaces Verts Intérieurs Protégés (EVIP)
  - Adresse Remarquables à Protéger
  - Bâtiment à protéger au titre de l'article L.123.1.7. du CU
  - Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation PPRU
  - Evénement et Evénements des Cues d'Intérêt Forêt à Très Fois
  - Expansions des Cues d'Intérêt Moyens
- La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse. Il est conseillé de procéder à des sondages sur construction pour les bâtiments neufs.*